



# Xtreme Team Parkour ASBL

## Fiche d'inscription

*A compléter en lettres CAPITALES SVP*

Nom: ..... Prénom: .....  
Nationalité : ..... Date de naissance : .....  
Adresse (Rue+n°):.....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél. : ..... E-mail : .....  
Personne à contacter en cas d'accident : ..... Tél.: .....

Je choisis ma formule ( <i>cochez svp</i> ):	Saison complète <input type="checkbox"/>	Prix par trimestre <input type="checkbox"/>
Parkour 1 fois/semaine (à partir de 10 ans) <input type="checkbox"/> MERCREDI 17h30- 19h30- Ecole 1 <input type="checkbox"/> VENDREDI 17h30- 19h30 - Ecole1 <input type="checkbox"/> SAMEDI 16h30-18h30 ( <i>avancés</i> )- Salle Van Oost	<input type="checkbox"/> 296€	<input type="checkbox"/> Trim. 1 : 150€ <input type="checkbox"/> Trim. 2 : 110€ <input type="checkbox"/> Trim. 3 : 110€
Acrobaties au sol (à partir de 12 ans) <input type="checkbox"/> LUNDI 18h- 20h- Salle Royale Sainte-Marie		
Parkour KIDS (5-9 ans) - MERCREDI <input type="checkbox"/> MERCREDI 16h00-17h30-Ecole 1 <input type="checkbox"/> SAMEDI 15h00-16h30- Salle Van Oost	<input type="checkbox"/> 220€	<input type="checkbox"/> Trim. 1 : 115€ <input type="checkbox"/> Trim. 2 : 85€ <input type="checkbox"/> Trim. 3 : 85€
Parkour ADULTES (+ de 18 ans) <input type="checkbox"/> VENDREDI 19h30-21h - Ecole 1		
<b>Combinaisons de cours</b>		
Formule 2 cours <input type="checkbox"/> LUNDI- Acro <input type="checkbox"/> MERCREDI <input type="checkbox"/> VENDREDI <input type="checkbox"/> SAMEDI ( <i>avancés</i> )	<input type="checkbox"/> 435€	<input type="checkbox"/> T1 : 240€ <input type="checkbox"/> T2 : 175€ <input type="checkbox"/> T3 : 160€
Formule 3 cours <input type="checkbox"/> LUNDI- Acro <input type="checkbox"/> MERCREDI <input type="checkbox"/> VENDREDI <input type="checkbox"/> SAMEDI( <i>avancés</i> )		
<b>+ AFFILIATION FEDERATION DE GYM (1 fois/an)</b>		<b>+ 17€</b>
<b>TOTAL :</b>		

Je déclare avoir pris connaissance de tous les articles du règlement d'ordre intérieur ainsi que des informations pratiques. Je suis d'accord et m'engage à les respecter.

Lu et approuvé + date + signature :  
(Élève + parents si mineur)

# FICHE SANTÉ<sup>1</sup>

PHOTO

## 1. LE SPORTIF

Nom : ..... Prénom : ..... Cours : .....

Date de naissance : ..... Taille : ..... Poids : .....

Médecin traitant : ..... Tél. : .....

Groupe sanguin : ..... Rhésus : .....

## 2. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

- Le sportif suit-il un traitement médical spécifique? : OUI / NON. Si oui, joindre les médicaments + indications du médecin (copie de l'ordonnance).

- Le sportif a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

Asthme : oui/non      Crise de convulsions : oui/non      Crise d'épilepsie : oui/non

- Le sportif souffre-t-il d'allergie(s) : .....

- Le sportif a-t-il :

○ subi une opération récente oui/non : laquelle : .....

○ été victime de :

▪ Entorse récente/date : .....

▪ Fracture/date : .....

▪ Rééducation : oui/non

▪ Autre(s).....

3. Je soussigné(e) (responsable légal du sportif) ,....., déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'ASBL Xtreme Team Parkour à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, anesthésie, intervention chirurgicale) rendues nécessaire par l'état du sportif.

Je certifie que (nom du sportif)..... est apte à la pratique sportive.

Date : .....

Signature :

<sup>1</sup> Cette fiche a été conçue pour recueillir les renseignements médicaux pouvant nous être utiles en cas d'incident. Les informations reprises sur cette fiche sont strictement confidentielles et seront consacrées uniquement au bon fonctionnement du cours. Elles ne seront en aucun cas utilisées hors de ce cadre.

# INFOS PRATIQUES

Document à conserver !

## → Payements/remise des documents d'inscription

Tous les cours doivent être payés avant le début des séances (à l'exception du premier cours d'essai gratuit). Xtreme Team Parkour se réserve le droit de refuser l'entrée à un participant qui n'a pas réglé sa cotisation et qui n'a pas remis ses documents d'inscription. En cas de paiement en ligne ou par virement, veuillez apporter une preuve de paiement lors du premier cours.

## → Cours d'essai

Chaque personne a droit à un cours d'essai gratuit non couvert par l'assurance.

## → Calendrier

- Saison complète: cours du 2/09/2019 au 30/06/2020
- Trimestre 1: du 02/09/2019 au 20/12/2019
- Trimestre 2: du 6/01 au 3/04/2020
- Trimestre 3: du 20/4 au 26/06/2010

### Pas de cours pendant les congés scolaires

Fête de la Communauté française	vendredi 27 septembre 2019
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 28 octobre 2019 au vendredi 1 <sup>er</sup> novembre 2019
Commémoration du 11 novembre	lundi 11 novembre 2019
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 24 février 2020 au vendredi 28 février 2020
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 6 avril 2020 au vendredi 17 avril 2020
Fête du 1 <sup>er</sup> mai	vendredi 1 <sup>er</sup> mai 2020
Congé de l'Ascension	jeudi 21 mai 2020
Congé	vendredi 22 mai 2020
Lundi de Pentecôte	lundi 1 <sup>er</sup> juin 2020

LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
Acrobaties au sol (à partir de 12 ans)	Parkour KIDS (5-9 ans)	Parkour & freerunning (à partir de 10 ans)	Parkour KIDS (5-9 ans)
<b>18h-20h</b>	<b>16h-17h30</b>	<b>17h30-19h30</b>	<b>15h-16h30</b>
	Parkour & freerunning (à partir de 10 ans)	Parkour ADULTES (à partir de 18 ans)	Parkour & Freerunning AVANCÉS (à partir de 10 ans)
	<b>17h30-19h30</b>	<b>19h30-21h</b>	<b>16h30-18h30</b>
<i>Salle Royale Sainte- Marie Service Jeunesse  Rue Royale Sainte- Marie, 92-94 1030 Schaerbeek</i>	<i>Salle école 1 Rue Josaphat, 229 1030 Schaerbeek</i>	<i>Salle école 1 Rue Josaphat, 229 1030 Schaerbeek</i>	<i>Salle Van Oost 52, Rue Van Oost 1030 Schaerbeek</i>
Moniteur responsable : Marcin (0488/46.24.23)	Moniteur responsable : Taoufik (0483/11.21.81)		
Moniteur en chef : Francisco (0485/76.59.04)			

# Règlement d'ordre intérieur

## A - FORMALITES

- 1) Toute personne désirant pratiquer le Parkour au sein des ateliers de l'ASBL Xtreme Team Parkour doit s'acquitter des frais d'inscription et affiliation FFG (17€).
- 2) Tous les cours doivent être payés avant le début des séances (à l'exception du premier cours d'essai gratuit). Xtreme Team Parkour se réserve le droit de refuser l'entrée à un participant qui n'a pas réglé sa cotisation et qui n'a pas remis ses documents d'inscription. En cas de paiement en ligne ou par virement, il est demandé de fournir la preuve de paiement lors du premier cours.
- 3) Le paiement de ces frais d'inscription peut se faire de manière forfaitaire (à l'année /à chaque trimestre) ou au début de chaque séance de cours.
- 4) Tout forfait commencé est dû.
- 5) Si le pratiquant est victime d'une blessure ou d'une maladie l'empêchant de continuer le cours, seul un certificat médical pourra être pris en considération pour un éventuel remboursement.
- 6) Tous les cours doivent être payés avant le début des séances (à l'exception du premier cours d'essai gratuit).
- 7) Tous les nouveaux participants ont droit à un cours d'essai gratuit
- 8) Le cours d'essai gratuit n'est pas couvert par l'assurance de l'ASBL.
- 9) Pendant les vacances scolaires et jours fériés, les cours n'auront pas lieu.
- 10) Il est possible que certains cours se donnent en extérieur aux alentours de la salle.
- 11) En cas d'absence du moniteur responsable, le cours sera assuré par un moniteur reconnu par l'association. Dans le cas où ce remplacement ne pourra être programmé à temps, une information sera mise en place et le cours sera reporté.
- 12) La Commune reste prioritaire quant à l'utilisation de la salle. C'est-à-dire que si la Commune a besoin d'utiliser la salle, l'ASBL XTPK est obligée de la lui laisser. Dans ce cas, tout sera mis en œuvre pour maintenir le cours dans un autre lieu (à l'extérieur, par exemple) mais en cas de très mauvais temps, il est possible que le cours soit reporté ou, dans le pire des cas, qu'il soit annulé.

## B - DISCIPLINE

- 1) Les participants aux cours doivent arriver à l'heure (max. 15min de retard)
- 2) Tous les élèves qui arrivent en retard au cours et n'auront pas bénéficié alors de l'échauffement pourront se voir refuser la participation au cours.
- 3) Toute absence à un cours doit être justifiée au moniteur.
- 4) Le pratiquant de Parkour s'engage à suivre les cours avec régularité jusqu'à la fin de la saison sportive. Si pour une raison grave il doit arrêter, il doit en avvertir le moniteur.
- 5) Le moniteur est le seul responsable dans la salle de gym et ne doit pas être dérangé pendant la séance, sauf cas d'urgence.
- 6) Les spectateurs ne sont pas autorisés pendant les cours sauf autorisation du moniteur.
- 7) Le matériel ne peut être utilisé qu'après accord du moniteur. Il devra être remis à sa place et en bon état après utilisation.
- 8) Toute détérioration ou anomalie constatée doit être signalée rapidement à un moniteur ou à un membre de l'ASBL.
- 9) Tout pratiquant dont le manque de respect du règlement aura entraîné une gêne, pourra être sanctionné et éventuellement exclu des ateliers sans remboursement.
- 10) Les pratiquants ne peuvent pas monter sur l'airtrack avec leurs chaussures et doivent enlever

leurs bijoux, lunettes ou tout objet métallique risquant de percer le matériel.

- 11) Si une anomalie devait être constatée suite à la mauvaise utilisation du matériel, une indemnité pourrait être réclamée à l'auteur des faits.

## C - SECURITE

- 1) Tous les participants en ordre de cotisation ou ayant payé leur cours en début de séance seront couverts par l'assurance de l'ASBL et/ou celle de la FFG.
- 2) En cas d'accident, les secours et les parents seront prévenus.
- 3) L'association décline toute responsabilité pour les vols commis pendant les séances d'entraînement et pendant les rencontres sportives. Il est donc demandé aux pratiquants de ne pas venir avec des objets de valeurs.
- 4) Les parents des participants mineurs doivent s'assurer de la présence du moniteur et que le cours a bien lieu avant de laisser leur enfant à la salle de gym. En effet, il se peut que pour des raisons indépendantes de sa volonté, le moniteur soit absent/ en retard et n'ait pas de possibilité de prévenir un des membres de l'association de son absence. L'association et le moniteur ne pourront pas être jugés responsables si un incident devait survenir en son absence.
- 5) L'ASBL est responsable des participants à ses activités durant les heures de cours dans le lieu où se déroule l'activité avec le moniteur.
- 6) Les pratiquants et les parents des pratiquants mineurs autorisent l'association à les photographier et/ou les filmer et à diffuser leurs photos/vidéos.
- 7) L'association Xtreme Team Parkour ASBL se décharge de toute responsabilité lors de la pratique du parkour, sans encadrement, en dehors des cours.

## D - HYGIENE

- 1) Les pratiquants ne doivent pas arriver et partir avec leurs baskets de Parkour. Ils changeront de chaussures avant de commencer les ateliers.
- 2) Le moniteur devra vérifier la propreté des pratiquants. Tout porteur de parasites n'aura pas accès à la salle de gym.
- 3) Avant de commencer les cours, il faudra respecter impérativement les règles suivantes :
  - avoir ses chaussures propres à semelles blanches ;
  - ôter ses chaussures pour monter sur l'air track ;
  - avoir le corps propre, les ongles coupés et courts ;
  - enlever tout objet métallique (bijoux, montre...);
  - porter des habits de sport (training, t-shirt, short) ;
- 4) Le moniteur devra faire respecter le matériel et les lieux qui doivent toujours rester dans le plus grand état de propreté.
- 5) Il est interdit de manger et de boire (autre chose que de l'eau) dans la salle de gymnastique.
- 6) Toute personne qui ne respectera pas ces conditions d'hygiène sera refusée.